Programme de Formation

INTERVENTION PSYCHO-SOCIALE EN SITUATION D'URGENCE COLLECTIVE : PRINCIPES ET MISE EN PRATIQUE

Organisation

Durée : 24 heures et 45 minutes

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique

Public visé

La formation peut être suivie par tout intervenant communal susceptible de fournir une assistance quelconque en cas de mise en place d'un Centre d'accueil et/ou d'un Centre d'encadrement des proche et/ou un Centre d'appel téléphonique dans le cadre d'un PIPS.

Concrètement, sont concernés (liste non-exhaustive) :

- Les « encadrants » / coordinateurs :
  - Les coordonnateurs psycho-sociaux locaux (CPSL) + adjoints/suppléants
  - Les responsables de Centre d'accueil (RCA) + adjoints/suppléants
  - Les coordinateurs planification d'urgence (CPU) + adjoints/suppléants
- Les autres intervenants :
  - Réseau PIPS : Personnel du service social communal et du CPAS
  - Gardiens de la paix
  - Agents administratifs
  - Personnel logistique

Objectifs pédagogiques

Les objectifs du module 1 sont les suivants :

- Expliquer les principes fondamentaux de la planification d'urgence et le fonctionnement opérationnel du Plan d'Intervention Psychosocial (PIPS) ;
- Identifier les missions et les responsabilités des différents acteurs du dispositif PIPS ainsi que leurs rôles respectifs au sein du dispositif/de l'équipe ;
- Appliquer les procédures et les réflexes opérationnels requis pour intervenir de manière coordonnée, efficace et adaptée auprès des personnes impliquées ;
- Coopérer activement avec les différents partenaires impliqués pour assurer une réponse psychosociale cohérente et intégrée lors d'une situation d'urgence collective.

Les objectifs du module 2 sont les suivants :

- Renforcer la compréhension du fonctionnement pratique d'un centre d'accueil
- Expérimenter une situation d'urgence collective simulée
- Décider et activer rapidement un centre d'accueil
- Organiser l'accueil et les flux
- Identifier et encoder les besoins psychosociaux des impliqués
- Collaborer avec les acteurs opérationnels
- Évaluer la posture psychosociale et la gestion de l'incertitude

Description

FINANCEMENT ET GRATUITE

Grâce au subside octroyé par safe.brussels à l'ERAP, et dans les limites de ce dernier, cette formation est accessible gratuitement au public visé par le programme (cf. ci-dessous), sous réserve du respect de nos CGV.

INTRODUCTION

Conformément à la circulaire ministérielle du 27 juillet 2017 relative au Plan d'Intervention Psychosocial (PIPS), les autorités locales doivent être en mesure de mettre en œuvre une réponse psychosociale adaptée lorsqu'une situation d'urgence collective (accident majeur, incendie, catastrophe naturelle, attentat, fuite de gaz ou tout autre événement ayant un impact psychosocial important) nécessite l'activation d'un PIPS.

La mise en œuvre de ce plan repose sur la mobilisation coordonnée de différents acteurs communaux et partenaires locaux. À ce titre, la circulaire prévoit la préparation des personnes susceptibles d'exercer une fonction dans le dispositif PIPS, notamment les Coordinateurs psychosociaux locaux (CPSL), les Responsables de Centre d'Accueil (RCA), les membres du réseau PIPS communal, ainsi que les autres membres du personnel communal pouvant être amenés à participer à l'organisation et au fonctionnement d'un centre d'accueil ou à toute autre mission prévue dans le cadre du PIPS.

La présente formation vise à préparer le mieux possible les divers acteurs susceptibles d'être mobilisés dans la mise en place d'un Plan d'intervention psycho-sociale (PIPS), d'un Centre d'accueil et/ou d'un Centre d'encadrement des proches. Elle est dispensée par la Psycho-Social Manager pour Bruxelles.

La formation est composée de deux modules complémentaires et obligatoires :

- Module 1 : Cadre général et principes de l'intervention psycho-sociale en situation d'urgence collective(3 jours)
- Module 2 : Exercice pratique PIPS sur l'ouverture d'un centre d'accueil dans une administration communale bruxelloise (1/2 jour)

CONTENU

Le module 1 développera les contenus suivants :

- La planification d'urgence dans ses généralités (disciplines, organes et autres notions clés)
- Fonctionnement de l'intervention médicale en situation d'urgence collective (et interactions avec le niveau communal)
- Les acteurs du PIPS
- Les infrastructures du PIPS
- Présentation du FIT
- Le service d'intervention psychosociale d'urgence
- La mise en place d'un centre d'accueil
- Le triage psychosocial
- Le service d'assistance policière aux victimes
- Le discours aux impliqués
- Prendre soin de soi avant, pendant et après la crise
- L'enregistrement des besoins des impliqués
- Le suivi psychosocial post-aigu

Le module 2 développera les contenus suivants :

Phase 1 : Déclenchement et décision

- Décision formelle d'ouverture
- Choix du Centre d'accueil
- Activation réseau PIPS communal, Gardiens de la Paix, Croix Rouge BruCap et SISU
- Briefing des intervenants

Phase 2 : Mise en place du centre

- Installation du lieu
- Organisation des espaces
- Accueil, enregistrement, information
- Discours aux impliqués

Phase 3 : Montée en charge et complexification

- Identification des vulnérabilités
- Gestion des demandes hors mandat
- Communication claire malgré l'incertitude
- Briefing des intervenants
- Discours aux impliqués

Phase 4 : Stabilisation et fatigue

- Maintien du cadre
- Discours du Bourgmestre
- Soutien aux équipes
- Réajustement organisationnel
- Anticipation suite (nuit / lendemain)
- Entretiens ante mortem

Phase 5 : Transition et Clôture

- Organisation de la fermeture progressive
- Transmission des informations
- Message de clôture aux impliqués
- Préparation du post-crise

Modalités pédagogiques

La formation comporte des parties théoriques, illustrées par des cas concrets issus de l'importante expérience du formateur et nourries par de nombreux échanges. Des méthodes interactives comme le quiz sont mobilisées pour favoriser l'intégration des acquis. Les groupes sont composés de manière hétérogène dans la mesure du possible.